



## Choix école en garde alternée

-----  
Par Halex

Bonjour

Ma fille de 9 ans est inscrite dans une école privée depuis ses 3 ans. Suite à un jugement, le père de ma fille doit régler les frais de scolarités (grosse différence de revenu). Il a accepté. IL n'a subi aucun changement dans ses revenus mais il vient de m'annoncer qu'il ne mettrait pas ma fille dans le collège privé attaché à ce même établissement. Ma fille souhaite continuer dans ce collège pour suivre ses copines. Quels sont mes droits? Car mr essaie simplement de petit à petit revenir sur ses engagements. Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par ESP

Bonjour

Il n'y a pas d'autre droit que l'entente ou la justice via le JAF pour trancher.